

20240603-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du mois de mai au montant 229 322.59\$ et les salaires nets de mai au montant de 41 461.79\$. La directrice générale Vanessa Ruest-Vignola confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. La direction générale avise aussi que des revenus de 249 922.44\$ ont fait l'objet d'entrée d'argent ce mois-ci.

L'avis de vacance au poste de maire et de conseiller #3 est donné à tous les membres présents du conseil municipal en date de ce jour.

20240604- NOMINATION DE L'ÉLU RESPONSABLE AU COMITÉ DE PILOTAGE DU MADA  
CONSIDÉRANT la démission de monsieur Guertin, un élu doit être responsable au comité de pilotage MADA mis en place par la municipalité •

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne Gervais Soucy pour agir comme élu responsable au comité de pilotage MADA.

20240605-NOMINATION DE L'ÉLU RESPONSABLE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Duchesne sera absent pour une période indéterminée ;

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité de nommer Guillaume Soucy à titre d'élu responsable à la Corporation de développement industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski en substitut de Robert Duchesne.

ENTÉRINEMENT DE L'ENTENTE AU DOSSIER DE L'EMPLOYÉ 13-0006 - POINT REPORTÉ  
20240606-PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION AU PROJET DE RÈGLEMENT 393-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

La greffière-trésorière, Vanessa Ruest-Vignola procède à la présentation du projet de règlement 393-2024 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal ;

Guillaume donne avis de motion au projet de règlement 393-2024 qui sera adopté dans une séance subséquente.

20240607-AUTORISATION D'UN PUIT À LA HALTE BELLEVUE  
ATrENDU QUE des soumissions ont été demandés par la municipalité •  
ATTENDU QUE la municipalité a reçue deux soumissions ;

Il est proposé par XXX, appuyé par XXX et résolu à l'unanimité d'autoriser le creusement d'un puit à la halte Bellevue par l'entreprise LES FORAGES JULIEN BÉRUBÉ LTÉE pour un montant estimé de 7145.00\$

20240608-DEMANDE AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT-MRC RIMOUSKI-NEIGETTE CONSIDÉRANT l'adoption du plan de développement de la municipalité le 5<sup>e</sup> jour du mois de mars par la résolution no 20240312;  
CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a participé à une démarche collaborative avec les municipalités rurales de son territoire afin d'élaborer leur plan de développement;  
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a ciblé des actions à entreprendre dans différentes sphères locale et intermunicipale;

Il est proposé par Guillaume Soucy, appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à la MRC de Rimouski-Neigette

- de mettre en place un comité ayant pour mandat d'évaluer la possibilité de développer des logements abordables

- de mettre en place un comité afin d'évaluer la possibilité d'une habitation pour aînés dans la municipalité.

**20240609-DÉROGATION MINEURE AU LOT 4 797 838 SIS AU 84 MONTÉE DES HUARDS•**

ATTENDU QUE M. Nicolas Chabot a déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 84, montée des Huards à Saint-Narcisse-de-Rimouski dont il est le propriétaire;

ATTENDU QUE cette demande consiste à agrandir le bâtiment (chalet) de plus de 15% de la superficie sur le lot 4 797 838 (Zone numéro 017-V)

ATTENDU QUE le règlement de zonage en vigueur de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski stipule à l'article 120 que :

1<sup>o</sup> « La reconstruction ou l'agrandissement d'une construction ou d'un bâtiment principal est permise sur un terrain de moins de 4000 mètres carrés. Toutefois, la superficie de plancher du bâtiment principal ne peut être agrandie de plus de 15 %; »

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice au requérant ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Il est proposé par Guillaume Soucy, appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure au 4 797 838 sis au 84 Montée des Huards.

**20240610-APPUI AU PROJET NOUVEAUX HORIZONS DU COMITÉ 50 ET PLUS**

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Narcisse-de-Rimouski souhaite faire une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons offert par le gouvernement du Canada

ATTENDU QUE cette subvention n'exige aucun apport financier de la part de la municipalité, le programme couvrant 100 % des frais de projet ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du club y voit l'opportunité, entre autres, d'apporter des améliorations au local utilisé par le club mais appartenant à la municipalité ;

ATTENDU QUE la demande doit être faite par la municipalité en partenariat avec le club ;

Il est proposé par Jonathan Proulx, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'appuyer le comité des 50 ans et plus dans leur démarche au programme Nouveaux Horizons.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**20240611- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par David Banville et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h56.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire suppléant, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy Vanessa Ruest-Vig ola Maire suppléant Dir. gén./greff.-trés.